

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ **Arrêté du 18 mars 2026 fixant les taux de promotion dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la Justice pour l'année 2027**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053707470>
- ✓ **Arrêté du 19 mars 2026 fixant le nombre de promotions offertes à l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif du premier grade du ministère de la Justice au titre de l'année 2027**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053717078>

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **La campagne d'évaluation 2025 est prolongée**
La campagne au titre de l'année 2025, qui concerne l'appréciation de la valeur professionnelle des agents du ministère du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, est prolongée jusqu'au 4 mai 2026.
[Publication - mars 2026](#)
- ✓ **Lutter contre la désinformation : un enjeu collectif**
La désinformation constitue un risque majeur pour nos institutions et notre démocratie, et représente une menace pour la Justice. Quelques conseils pour reconnaître une fausse information.
[Intranet Justice / Secrétariat Général / Lutter contre la désinformation : un enjeu collectif](#)



UNSA FONCTION PUBLIQUE



- ✓ **Hausse des prix de l'énergie : l'UNSA exige des mesures concrètes**
La guerre au Moyen-Orient a entraîné une hausse des prix de l'énergie qui affecte déjà le pouvoir d'achat des ménages. Des mesures urgentes et concrètes doivent être mises en œuvre pour soutenir les foyers les plus modestes.
[Microsoft Word - Courrier Ministres 2026-03-26 C032](#)

✓ Relance Séjours été adultes & familles

Profitez des tarifs subventionnés pour les vacances adultes & familles !
La Fondation d'Aguesseau vous propose des séjours subventionnés de qualité, pensés pour répondre aux envies de tous : détente, découverte et moments de partage.

**AUTORISATIONS
D'ABSENCE****Autorisations d'absence des fonctionnaires : le gouvernement revoit sa copie grâce à la pression syndicale.**

La colère des syndicats a été tellement forte qu'elle a réussi à faire reculer le gouvernement sur les autorisations spéciales d'absence (ASA) des fonctionnaires. Du moins en partie.

Le gouvernement prévoyait notamment d'aligner sur le droit privé le nombre de jours d'absence liés à un mariage ou à un PACS, qui serait désormais de 4 jours contre 5 actuellement dans la fonction publique.

Dans le même temps, l'exécutif envisageait de moduler, en fonction de l'âge, le nombre de jours d'absence autorisés à un fonctionnaire, "pour assurer momentanément la garde d'un enfant ou pour le soigner".

Cela serait alors revenu à six jours octroyés jusqu'à 11 ans de l'enfant et trois jusqu'à 15 ans.

Un recul indéniable puisque le droit actuel permet l'octroi de 6 jours d'absence à un fonctionnaire contraint de garder son enfant de moins de 16 ans.

Or, grâce à la pression syndicale, le nombre de jours d'absence accordé aux agents publics en cas de mariage ou de PACS ne sera pas revu à la baisse et restera fixé à 5 jours. Concernant le nombre de jours d'absence octroyés aux agents publics pour garder leurs enfants, ils seront autorisés à conserver les six jours d'ASA quel que soit l'âge de l'enfant concerné et 12 jours pour les familles monoparentales.



Crédits photos : Freepik - UNSa Justice SGAC

Texte source :
ACTEURS PUBLICS

« Soutenir et agir pour l'avenir ! »



mail : synd-uns-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09